

La théorie de l'énoncé et la thématique de la gouvernance organisationnelle : un point de vue méthodologique

Theory of the statement and organisational governance: a methodological viewpoint

Benaissa Jebbour

Volume 4, numéro 1, 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1039116ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1039116ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre d'études en gouvernance de l'Université d'Ottawa

ISSN

1912-0362 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jebbour, B. (2007). La théorie de l'énoncé et la thématique de la gouvernance organisationnelle : un point de vue méthodologique. *Revue Gouvernance / Governance Review*, 4(1). <https://doi.org/10.7202/1039116ar>

Résumé de l'article

Dans les disciplines descriptives, comme les sciences de gestion/politique, les questions relatives aux langages de l'objet et les systèmes symboliques imposent de la rigueur scientifique aux confins des considérations linguistiques et extralinguistiques. C'est notamment le cas de la thématique de la gouvernance organisationnelle. L'objet de cet article est de proposer une méthodologie de recherche à cet égard en usant d'une théorie de l'énoncé. Par ce détour, on montre que dans le sens d'une expression, deux attitudes philosophiques peuvent non seulement cohabiter dans l'énoncé-type mais aussi que l'une ne peut se passer de l'autre : la phénoménologie herméneutique et la philosophie analytique de l'action. Une telle complémentarité anticipe dès lors des découvertes analytiques et phénoménologiques, et dont la synthèse réside dans la philosophie politique. On montrera que la théorie de l'énoncé permette d'aborder aisément l'ontologie de l'action, et qu'en se faisant, elle défriche le terrain de l'investigation scientifique par recours à l'opérateur de cohérence.

La théorie de l'énoncé et la thématique de la gouvernance organisationnelle : un point de vue méthodologique

Vol.4, No. 1, mai 2007, Page 46

Benaïssa Jebbour

La théorie de l'énoncé au service de l'ontologie de l'action

Introduction : sens de l'énoncé et l'énoncé de sens

On devine que « l'ambiguïté » contenue dans cette expression provient de la diversité d'approches philosophiques que l'on recense à son égard. Ainsi notre expression « sens de l'énoncé et l'énoncé de sens » montre que le terme « énoncé » contient lui-même « du sens ». Elle montre également que le sens lui-même, pour être étudié, nécessite le canal de l'énoncé. Tel que défini ici, le terme énoncé exprime à la fois *la forme* et *le contenu* d'une expression. Dès lors, parler du sens d'une expression, c'est explorer l'énoncé de cette expression. Reste alors à définir ce que c'est un énoncé? L'on peut dire qu'il est une communication que l'on donne par voie orale ou écrite et qui doit se conformer à certaines normes ou règles afin d'être cohérente. Notons ici que *la cohérence*, s'érige comme attribut majeur de tout énoncé, afin de rendre intelligible la finalité que l'énonciateur cherche à atteindre explicitement ou implicitement.

Il faudra donc au préalable recenser les contenus possibles d'un énoncé avant de questionner sa cohérence. Ainsi deux traditions philosophiques majeures les ont traitées. Hormis le fait qu'elles reconnaissent toutes deux au langage la vertu d'être le support par excellence de l'expression, ces traditions divergent, sur les aspects conventionnels d'une phrase, à savoir, la combinaison de *la syntaxique* à *la sémantique*. La problématique sous-jacente se situe alors dans la relation du linguistique à l'extralinguistique : comment se libère-t-on du carcan linguistique tout en y établissant la relation de la cohérence interne à la cohérence externe (extralinguistique)? Peut-on dès lors définir, à bon escient, ce qu'est un énoncé dans ces ramifications formelles et dans ce qui le fonde? C'est à l'ensemble de ces questions qu'elles tentent de répondre dans la limite de leur doctrine respective. Il s'agit alors d'explorer l'expression d'une thématique en usant d'une théorie de l'énoncé comme méthodologie.

De la phénoménologie herméneutique à la philosophie de l'action

Nous avons défini ci-dessus ce qu'est l'énoncé en mettant l'accent sur trois éléments fondamentaux, à savoir l'information communiquée, l'exigence de sa conformité aux normes du langage, et la cohérence comme nécessite de son intelligibilité. Ceci anticipe les divergences philosophiques à l'égard de la relation de la linguistique à l'extralinguistique. Ce qui est essentiel à ce stade, c'est que *la prise en charge philosophique de cette relation s'apprécie amplement par l'idée du vrai et l'idée de l'être.*

Les contenus de l'énoncé dans une phénoménologie herméneutique

Si l'on pose en préliminaire que l'énoncé est quelque chose de plus qu'une phrase, alors l'information communiquée ne reste plus prisonnière des conventions langagières. On admet alors qu'elle peut contenir *des éléments implicites*. Ces derniers définissent un contenu qu'un « énoncé est susceptible de véhiculer », lequel n'est pas censé « constituer l'objet essentiel de l'acte communicatif ». Ceci implique le fait, de part son statut de subsidiarité, et à la différence du contenu explicite, qu'il soit doté d'une impertinence significative de l'acte communicatif (Auroux, 1990 : 1249). Cette impertinence sera découverte dans la structure sémantique de l'énoncé à travers les présupposés et les sous-entendus. Par exemple, dans l'énoncé « Il fait beau », il y a un sous-entendu implicite par rapport au contenu explicite de l'expression selon les contextes. Ce renvoi de l'explicite à l'implicite essentialise ce dernier en rendant marginale la manifestation explicite de l'énoncé, car si « il fait beau » est vrai, alors je m'autoriserai, par exemple, à *faire* certaines choses que je n'aurais pas pu faire dans le cas contraire. L'on peut dire alors que le substrat interprétatif fait appel prioritairement à « la compétence linguistique », en vue de la compléter par d'autres savoirs extralinguistiques : il s'agit d'extraire les *signifiées* à partir de divers *signifiants* constitutifs de la structure sémantique de l'énoncé, en mobilisant les variables relatives aux contextes de l'expérience humaine. Ainsi serait-il possible de parler d'une activité doublement herméneutique. En effet, outre l'herméneutique de phrases recherchant le sens au moyen d'une autre phrase, et dont la prétention vise une valeur de vérité d'un autre genre (Salanski, 2001), il y a également une herméneutique qui se soucie de savoirs extralinguistiques, que l'on sait gré à la composante implicite; cette herméneutique de dépassement est celle qui pourrait atteindre le stade ultime du fait interprétatif (l'interprétation au sens fort), c'est-à-dire, « le discernement d'un sens caché dans un sens apparent » (Ricœur, 1969 : 260). Cette entreprise nécessite donc des présuppositions phénoménologiques, celles consistant dans l'acceptation du sens du donné comme étant médiatisé, « dans le mouvement de retour », par les contextes linguistiques, culturels et historiques de « l'existant humain » (Bégout, 2006). C'est donc une forme d'acceptation d'être dans le monde qui s'ajoute aux considérations épistémologiques de l'herméneutique. Les éléments de la conditionnalité interprétative (phénoménologique) questionne ainsi le sens de l'énoncé, non seulement en terme de *posés* (explicites) et d'*interprétés* (sémantique), mais également en terme de *présupposés* relativement à l'au-delà nature ou monde. Ainsi, cet « au-delà » est constitutif selon Paul Ricœur (1986) de « l'horizon phénoménologique » du discours herméneutique. Celui-ci met en scène l'ontologie de l'homme dans sa relation préthéorique au monde, de sorte à l'inscrire dans ce « renvoi de l'ordre linguistique » à « la structure de l'expérience » (*Ibid.*) tout en sachant qu'une telle œuvre humaine serait inachevée. Ainsi cette ontologie, de la réduction intuitive, est désormais inscrite dans un cadre dynamique, qui s'érige comme moteur possible de l'itinéraire des mots dans les mondes linguistiques et extralinguistiques. Un tel itinéraire fraye alors la voie à toutes les configurations possibles d'une expression que l'on se proposera d'étudier. Dès lors, *l'entreprise herméneutique serait apte à s'affranchir de toute limitation consistant à donner privilège à la sémantique du symbolique, du mythique, voire de l'historique, de sorte qu'il ne s'agisse nullement d'évacuer ces déterminants nécessaires à la communication anthropologique, mais de leur accorder une interprétation « du second rang », désormais intégrée dans les vis-à-vis contextuels de toute communication aboutissant*. L'une des clés pour comprendre ce fait est de s'interroger sur les *contenants formels* qui seraient susceptibles de faire aboutir une action, à défaut d'en faire une manifestation. La phénoménologie herméneutique n'a pas la prétention d'une analytique de l'action, bien qu'elle en soit nécessaire; d'où le besoin de recourir à la seconde tradition philosophique majeure.

Le contenu de l'énoncé dans la philosophie analytique de l'action

La philosophie analytique de l'action postule que les énoncés phrastiques, incluant des verbes d'action, permettent de traduire « nos manières de penser et de parler au sujet du monde ». On pourrait alors rendre « compte de la vérité d'une occurrence particulière en fonction de certains événements » (Ricœur, 1983 : 204, 208). Ainsi, *dire c'est faire quelque chose* (Austin in Bougnoux), ou alors, 'agir de soi-même' (Descombes).

« Dire c'est faire » présuppose l'autorité du sujet dans les verbes d'action instantanée

Dire quelque chose en le faisant présuppose la possession d'une autorité dans l'énonciation. Et « toute autorité implique d'abord une certaine forme de légitimité du discours » (Leclerc, 2005). Ce qui revient à dire que la légitimation de certains discours reste l'apanage de réseaux d'institutions de l'espace/temps social auquel appartient l'énonciateur. Par exemple, le fait d'appartenir à un conseil d'administration d'une organisation économique confère au président l'autorité de dire : « je proclame la séance ouverte », ou « j'arrête la séance ». L'acte du discours coïncide bien ici, avec les propriétés relatives à l'énonciateur et avec les circonstances de l'énonciation (Kerbrat-Orecchioni): c'est son autorité qui fait du discours un acte, celui de mobiliser les collaborateurs pour exécuter un ordre en lien avec leur compétence respective.

Dire/Agir par l'autorité du sujet dans les réseaux d'institutions

Outre la dimension de l'autonomie de l'action, qui a trait à l'aspect juridique, il en existe d'autres qui peuvent être mises en avant, tant sur le plan moral et politique. Dès lors, le sujet peut 'agir de lui-même', et ce dans un espace de jeu de l'action, sans égard aux contraintes institutionnelles. 'Agir de soi-même' présuppose l'autorité du « je » dans un monde institué : une telle autorité n'implique pas seulement les verbes d'action instantanée, mais s'étend également aux verbes de projet. Par exemple, je promets, je contracte, je gouverne, etc. Ces verbes de projets peuvent s'identifier ou non à l'acte lui-même, selon la qualification que l'on donnerait à l'autorité du premier ou du tiers actant. Dès lors, ils peuvent avoir une valeur subjective, à l'instar de *je contracte*, et ce au regard de la typologie du verbe (qui est ici sociologique ou institutionnel). Mais avec le tiers agissant, on ne peut s'attendre qu'à une valeur descriptive de l'énoncé : *il contracte* quelque chose, car il s'agit ici de décrire l'acte que le sujet tente d'accomplir à la troisième personne, avec une tierce personne, tout en sachant, dans cet exemple, que « *tout n'est pas contractuel dans le contrat* » (Durkheim in Karsentini). C'est donc une affaire de typologie de verbes qu'il faudra examiner dans les phrases de verbes d'action. Ainsi ces derniers qualifient non seulement l'autorité d'un sujet, mais font ressortir aussi des typologies respectives d'institutions et ce, conformément à ce qu'ils indiquent dans une langue naturelle à propos de la verticalité ou de l'horizontalité institutionnelle. Le verbe d'action instantanée fait de l'action l'acte de discours, dont l'autorité serait distribuée dans une verticalité institutionnelle. En revanche, les verbes de projets mettent en scène la distribution de l'autorité dans une horizontalité institutionnelle, laquelle horizontalité qui, pour être intelligible au regard de l'action qu'elle incarne, fait appel, par croisement, à la verticalité institutionnelle sous-jacente aux verbes dialogiques, que ceux-ci soient instantanés et donc relatifs à l'acte de discours ou qu'ils soient distribués et donc relatifs à « l'agir de soi-même ». Cette distribution met ainsi le réseau d'institutions en face à face avec l'autorité du sujet (ou des sujets), selon que celui-ci veut faire quelque chose avec les mots, ou veut agir dans le monde. Ainsi ce face-à-face pose la question de l'agir en tant que « agir avec » et non pas « agir sans », de sorte que l'interaction peut « prendre la forme de la coopération, la compétition ou la lutte » (Ricœur, 1983 : 89).

Les verbes politiques au frontière de la philosophie analytique

La philosophie analytique de l'action, brièvement évoquée ici, met la lumière sur ce qui relève des *actes* et sur ce qui relève de *l'information* dans les phrases de verbes d'action.

Ainsi *l'analyse syntaxique des verbestend* à clarifier les typologies de verbes d'action en faisant

voir les liens qu'il peut y avoir entre les sujets de l'action et les institutions. Ces liens sont perceptibles dès lors que l'on a consenti que des entités juridiques et politiques d'un espace anthropologique existent. Mais l'analyse syntaxique à ses limites aux frontières des verbes politiques, dans la mesure où les configurations évoqués ci-dessus, se trouvent dynamiser par les réflexivités sous-jacentes **aux entités co-agissantes**, c'est-à-dire sans lesquelles les actions humaines ne seraient faites ou projetées. Appelons ces entités **l'état, la société et l'économie** - au vu et au su de la modernité. Parler d'une dynamique réflexive à cet égard, c'est vouloir rendre compte d'un *cogito cartésien* d'un genre particulier, mais usant tout de même d'un verbe psychologique, à l'instar de *vouloir* ou *réfléchir*. Ce faisant, il met à mal les configurations institutionnelles, lesquelles donnent forme et sens à toute action. Or en accordant raison à ces entités de façon à dire : raison d'état, raison de société et/ou raison économique (Donzelot, 2005; Jebbour, 2006) tout en supposant que ces raisons s'ignorent entre elles, du moins analytiquement, alors « l'agir de soi-même » opérerait dans un espace réduit de jeu, et ferait fi de l'autorité du sujet agissant. Il s'agit alors de la prévalence de l'autorité d'un autre sujet, qui est mise ici en avant, c'est-à-dire l'entité état pour prendre cet exemple. Rappelant qu'à l'origine de l'état, il y a les fondateurs et les penseurs de l'état (Strauss, 1992; Ricoeur, 1957) qui marquent par leur action son caractère proprement réflexif. Ce caractère réflexif se propose des renouvellements constants au carrefour de la synchronie et de la diachronie des événements sociétaux. Ainsi fait-il de l'état, au sens de Durkheim, un « pur organe spéculatif, qui a pour unique fonction, précisément, de *réfléchir* - c'est-à-dire de présenter à la société une réflexion sur elle-même d'où seule peut émaner une transformation efficace » (Karsentini, 2005). Dès lors, la raison d'état se propose ici une explication intentionnelle, potentiellement normative par rapport à la philosophie moderne. Comme si la raison d'état dicte ses lois à la raison de la société, ce qui ramène à une tautologie. C'est justement ce que tente de combattre la philosophie politique moderne. En effet, celle-ci porte en elle-même les réponses à deux séquelles, à savoir le totalitarisme et le fascisme de (l'état), *pour incarner un fondamentalisme révisé, où la phénoménologie herméneutique trouve refuge*. Dès lors, la raison de la société, voire la raison économique auront respectivement leur mot à dire à la raison d'état. Ce qui ramène les entités co-agissantes à se connecter, à se déployer, à s'étendre, d'une manière délibérée, les unes envers les autres. Nous pouvons alors accorder à chacune d'elles une logique propre étant donné le postulat de raison qui leur est affilié. Et dès lors, l'agir humain doit en tenir compte pour faire valoir combien il est nécessaire à l'action au regard des impératifs humains de cheminer dans le triptyque en question. Ainsi l'hypothèse de séparabilité logique des entités co-agissantes, au demeurant partiel, autorise une *explication causale au cheminement individuel de l'agir bien que celle par la raison aille de soi et surtout dans 'l'agir de soi-même'*. L'univocité de l'action que porte un verbe de projet se heurte alors à son pragmatisme, rendu possible par 'les mises en situation' que les entités co-agissantes imposent au sujet. Dès lors, la forme dialogique se substitue à la forme réfléchie, et l'usage réfléchi se voit subsumer dans l'usage asymétrique entraînant une tension permanente, voir *un dilemme qu'une règle d'action se propose de contourner ou de contrôler*. La dynamique réflexive des entités co-agissantes porte alors atteinte à la philosophie analytique de l'action.

Le mariage des deux traditions philosophiques est dans le parcours de l'énoncé

Si la philosophie politique moderne peut contenir en son sein les deux traditions philosophiques, elle devrait alors mettre en scène le parcours de l'énoncé, et ce, en terme du sens d'une expression faisant état d'une thématique.

L'objectivité de l'énoncé est dans le jeu d'ouverture du sens : la structure intentionnelle

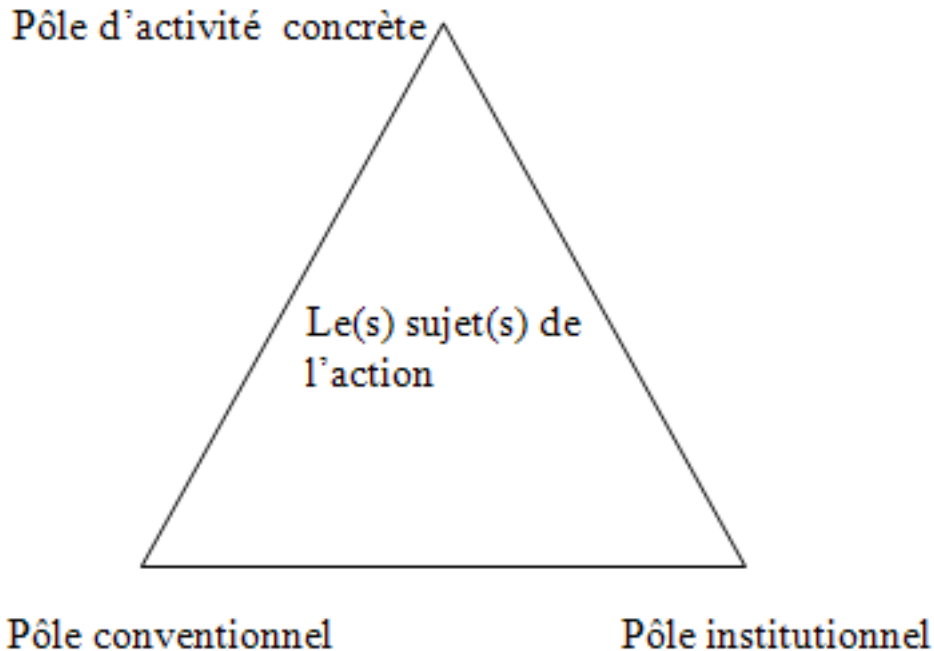
Tout énoncé a des tenants et des aboutissants, lesquels doivent être explicités, pour mieux saisir sa valeur en termes subjectif et descriptif. Ainsi donc, les démarches «cohérentiste» et pseudo-fondationnaliste à défaut de dire « fondationnaliste » sont nécessaires.

L'opérateur de cohérence peut incarner à lui seul les aboutissants du parcours : il est dans ce sillage, un opérateur téléologique à même de mettre en scène l'autorité du sujet, vue dans ses ramifications multiples. Ainsi, il est celui qui « fait quelque chose » au sens de verbes immédiats, ou autrement celui qui « fait arriver quelque chose » au sens de verbes de projet, et qui, pour le faire, a besoin des *tenants*. Ces tenants incarneraient ce

« qui arrive » au sens large d'événement. Ils relèvent du substrat interprétatif au travers duquel l'intervention humaine servirait de prémisse à « **l'inférence pratique** », celle consistant à faire arriver, *intentionnellement* quelque chose (Ricœur, 1983). Ainsi pourrait-on parler d'une action intentionnelle à double usage : celui d'un

« événement échu »; et celui prospectif mettant '*la raison pratique*' au cœur de la raison d'agir de l'agent. Cette structure intentionnelle permet alors de sélectionner le facteur qui saurait conduire à l'inférence pratique (par induction). Aussi, fait-elle voire pragmatiquement, la raison du choix de tel facteur parmi un ensemble constitutif de «la condition suffisante du phénomène » (*Ibid.*, p : 180). Elle est dans ce sillage le connecteur de la raison d'agir à l'action. Ainsi illustrer les raisons constitutives d'une structure intentionnelle, à l'instar de l'action de *vote*, c'est vouloir mettre en scène une typologie d'agencement d'action, sous forme d'énoncés phrastiques, de sorte à répondre à une série de pourquoi laquelle tente de couvrir le quoi : « Pourquoi levez-vous le bras? Pour voter. Et pourquoi votez-vous? Pour élire le Président. » (Descombes, 2006). *Ces récits* tentent donc de décrire le contexte de l'action, c'est-à-dire celui d'une *activité mise en œuvre par le (les) sujet(s)*. Seulement que l'action de vote considère une parmi d'autres *formes* de vote, en l'occurrence lever la main, et que ce geste (volontaire) s'accommode bien avec les impératifs d'un espace anthropologique dans lequel un tel geste est permis au regard du **système conventionnel**; d'où l'importance accordé au caractère descriptif sous-jacent à la connaissance (avec observation) du contexte dans lequel *l'agent tente d'agir dans un monde institué*.

La raison pratique offre alors les «conditions d'intelligibilité à l'action sensée » (Ricœur, 1986 : 238) de l'énoncé de l'action, et dont il faudra replacer l'itinéraire au carrefour des entités co-agissantes de ci-dessus. L'analyse syntaxique des verbes explicite une condition d'intelligibilité en en faisant ressortir *l'institution*, en tant que pôle attracteur de sens, et *dans lequel l'autorité du sujet aurait du sens à travers le verbe d'action*. La phénoménologie herméneutique, quant à elle, attribue l'attraction du sens au **pôle conventionnel** au travers duquel l'action est située au regard des anticipations mutuelles des sujets quant au respect d'une parmi d'autres formes d'action relatives à la structure intentionnelle : se sont les valeurs et les systèmes de symboles qui donnent une coloration publique à l'action. Et enfin, la philosophie politique s'empare de la structure intentionnelle, pour la placer, au carrefour de la verticalité et de l'horizontalité institutionnelle afin d'y figurer l'attraction de sens au **pôle d'activité**, en tant que ce qui unifie et différencie les sujets de l'action. C'est dire que la philosophie politique synthétise les deux traditions philosophiques. Elle les synthétise en subordonnant le caractère téléologique de *l'action* à une explication causale, de façon à l'assimiler à un événement particulier pour en faire une ontologie « *déclarée* ». Dès lors l'exigence de vérité de l'énoncé de l'action, que porte l'opérateur de cohérence, mettrait en scène le lien complexe entre « faire arriver » et « ce qui arrive », c'est-à-dire en faisant voir l'objectivité scientifique de l'énoncé dans le jeu d'ouverture du sens.



L'énoncé incarne le réel dans toute connaissance ontologique

Il faudra donc que l'énoncé incarne le réel à la fois dans sa version représentative et dans sa version transformative, de façon à les faire coïncider, ne ce serait ce que par le détour de la causalité historique et par la transformation abstraite. Ainsi l'énoncé, en tant qu'entité (langagière) abstraite, serait indifférent à l'espace-temps et à l'énonciateur, tout en revendiquant l'englobement des entités concrètes qui sauraient tenir compte des universaux de sens. Il est l'incarnation de la fluidité du langage, celle par qui vient toute interprétation/réinterprétation apte à servir toute spécialisation langagière ou expérientielle. Dès lors, tout groupe nominal se rapportant au volet abstraktif de l'énoncé ne peut acquérir une validité logique sans faire appel au groupe verbal, qui saurait le rendre signifiant. Se pose alors la question de l'articulation des deux volets de l'énoncé par un énoncé type qui serait à même de traduire ces connaissances, et rendrait compte finalement du contenant et du contenu d'une expression. Ceci est faisable par les énoncés d'observations ou protocolaires, eux même exprimant suivant l'objectif que l'on veut atteindre, à la fois des principes qui servent aux jugements, et des données liées aux « événements perçus élémentaires, intersubjectivement validés » (Auroux, p : 792). Elles expriment ainsi par la voie d'épreuves (inductive, pragmatique, voire abductive) les transitions entre les continents (nominaux/verbaux) et les mondes (abstrait/concrets) auxquels ils se rapportent en établissant, pêle-mêle, *le trait d'union des contenus conceptuels aux contenus perceptuels*.

La synthèse de la philosophie politique et la thématique de la gouvernance organisationnelle

Le parcours de l'énoncé scientifique à travers les entités méta système d'action

Réintroduire *l'opérateur de cohérence* est nécessaire, encore une fois, pour mettre en scène, conjointement les options philosophiques et scientifiques, qui ont trait au remplissage de l'abîme

de tout énoncé. La cohérence philosophique, au sens de vérité, présuppose la cohérence scientifique, au sens de système (Guitton, 1957), dans la mesure où cette dernière vise à satisfaire une vérité élémentaire, dont l'expression serait réduite à un discours de la méthode, qui saura se rapporter à un phénomène spatio-temporel. Sa visée philosophique implique que la cohérence s'annonce comme énoncé qui doit être vrai. Et pour l'être, il doit faire système ou entrer en relation de cohérence avec d'autres énoncés (Engel, 2003).

Un énoncé rend nécessairement compte que d'« un fragment de l'histoire d'un monde » (Von Wright in Ricœur, 1983) - concret ou/et abstrait - à l'aide de la conjonction de phrases faisant état des éléments de ce monde. La conjonction peut s'expliquer autrement par l'ampleur et l'exhaustivité des verbes d'actions utilisés pour le décrire. Le cas de « verbes de projets », comme *gouverner une organisation*, « couvrent de nombreuses actions de détail, qui peuvent être tout à fait discontinus et impliquer de nombreux individus dans une structure temporelle » (*Ibid.*, 207-208). Il s'agit là d'organiser au sein d'une action globale unique de « nombreuses micro-actions » (p : 208), de façon à ce qu'elles soient systématiquement cohérentes. Ainsi l'opérateur de cohérence est à même de combiner les considérations anthropologiques aux considérations historiques à fin de traduire l'effet système de l'énoncé; car il a trait à la fois à la causalité analytique et à la causalité historique. Cette dernière est constitutive d'actions singulières, qui sauraient rendre compte de pluralités de contextes, d'acteurs et d'événements, et donc d'arguments partiels agrégés, lesquels renvoient à ces contextes d'action en référence à des temporalités et à des spatialités. Une action singulière, à laquelle s'intéresse la cohérence systémique, traduit en effet ce cadre contextuel à l'intérieur de la causalité historique en faisant voir qu'un facteur ne peut être qu'une cause d'un et un seul événement. Dès lors, l'exigence de cohérence participe à expliciter de telle action par le fait de la transformation du monde, et auquel doit renvoyer les verbes d'actions.

Si nous nous posons comme « conclusion de l'inférence pratique » de gouverner une organisation, de façon à ce qu'elle soit gouvernable alors il nous faudra user des arguments partiels de type « x est cause de y » tout en omettant d'autres arguments que nous ne saurions appréhender. L'ensemble de ces arguments a sa raison d'être que par « les étapes de développement » d'un système, en l'occurrence de gouvernance. Cette prémisse mobilise alors les interventions des acteurs du système, de façon à le parcourir par *le faire* et servir ainsi une inférence pratique. Elles traduisent la clôture que l'agent réalise en faisant quelque chose dans un système clos, à la limite de la liberté. Ceci offre la possibilité de développer le système non par le truchement d'une condition suffisante d'un écosystème, mais par le développement inhérent au système (*Ibid.*). Sa vérité est donc isolable compte tenu de la cohérence systémique. L'examen de différents contextes d'isolation par *le faire* s'avère donc nécessaire. Ainsi replacer dans le contexte de la divinité, *le faire* composerait alors avec *le fait-faire* d'un Dieu, monothéiste par exemple, de façon à réduire l'espace de jeu de l'action du *faire* entendu dans le sens du pouvoir-faire : c'est *la foi* qui se propose toute possibilité du faire; replacer dans le contexte des entités co-agissantes, le faire ne peut se faire qu'en étant *faire-avec* et non pas *faire-sans*. Les écosystèmes, au sens du système de systèmes, se rapportant à cette synthèse ne sont pas les mêmes. Dans le premier, le processus d'isolation existe en vertu d'un pouvoir-faire d'un genre particulier, en ce sens qu'il est jugé vrai ou faux en termes de « contenus de l'acte et sur sa valeur » (Henriot in Auroux). L'on se pose alors la question : « que faut-il que je fasse? » pour aller dans le sens de la moralité Kantienne. Dans le second, c'est le *je peux faire* qui attribue tout le pouvoir-faire au sujet connaissant, dépassant ainsi l'être de mal à l'être médiateur de la praxis, et ce, en référence à Hegel et Marx. La contingence que ramène le pouvoir-faire dans l'agir humain questionne ainsi l'être à partir du faire. Ainsi fallait-il pour être, « faire-avec », de façon à tempérer le « *je peux faire* » à l'aide de verbes de projets. Cette option synthétique est plausible compte tenu de systèmes de symboles et de valeurs qui médiatisent l'action. Dans ces conditions, la vérité du « je peux faire » s'appuierait sur l'intersubjectivité/subjectivité comme pendant à l'objectivité et au pragmatisme. Ainsi « fait-faire » est sous-jacent à l'emprise des contenus conceptuels sur le contenu perceptuels en ce sens que le concept du « je peux faire »

telle chose ne serait approprié par moi qu'en vertu de ma **croyance** en l'entité méta système qui fait faire ce que je fais. Tandis que, le faire-avec est sous-jacent à l'articulation, au sens de l'inhérence de croyance, des contenus conceptuels aux contenus perceptuels de l'agent, au carrefour des entités co-agissantes, hiérarchiquement inférieur à un supposé Dieu. Le faire-sans, quant à lui, fait référence au cogito cartésien, en tant que « référence à soi ». Comprenons, d'une manière synthétique, que ce parcours relie une multitude de **références**, à savoir « la référence à soi » et « la référence au réel » (Ricœur, 1969); et une multitude de **différences** consistant dans une série de croyances, lesquelles se différencie, au niveau de l'agent, au fur et à mesure qu'il parcourt les entités méta système d'action. Constatons aussi que ces croyances établissent à l'aide de l'opérateur de référence, le trait d'union des contenus conceptuels aux contenus perceptuels au lieu de l'abîme de l'énoncé. Elles participent à la composition des énoncés protocolaires (verbal/nominal) pour servir les différents projets. Elles sont donc les briques de base de toute connaissance ontologique : car elles intègrent la dimension psychique de l'individualité à la dimension institutionnelle consistant dans l'esprit objectif (Descombes, 1988), c'est-à-dire celui par qui « un certain type d'action » est possible, car permettant que des sujets s'y reconnaissent. Plaçons-nous dans le monde social, celui de transformation/représentation. Il est celui où le rapport des signifiants aux signifiés serait constamment révisé, conformément à la dynamique interprétative, laquelle serait secrétée constamment par les vis-à-vis contextuels de tout échange, que justement la fonction symbolique soit capable de placer « sous un principe anonyme qui transcende les sujets » (Ricœur, 1969 : 257). Ainsi la continuité transformatrice du monde nécessite pour être effective la discontinuité stabilisatrice de la fonction symbolique pour pouvoir loger l'agir/le dire humain dans la causalité de l'événement conformément à l'ontologie de l'action. Ainsi les « concepts fondamentaux » peuvent servir de couche de « précompréhension toujours plus incontestable, phénoménologiquement prégnante » (Salanski, 2001 : 60). Ils permettent, de configurer l'itinéraire du système de faire par rapport aux entités méta. Dès lors, l'opérateur de cohérence se doit d'intégrer de la souplesse pour pouvoir cheminer dans ces mondes, non pas pour rester ce qu'il était dans une théorie de l'action (individuelle), mais pour préparer le terrain à une théorie de l'action sociale, voire collective donnant chance à la mutualisation de la raison à la cause. On attendra de lui, outre la cohérence interne, de rendre compte de la cohérence externe, celle-là même faisant référence au parcours en question. Il devrait donc servir d'habillage aux énoncés protocolaires, en tant qu'expression des phénomènes, afin de générer les valeurs de vérité à toute proposition. Ces valeurs n'atteignent ce stade que par les règles de correspondances fournissant « l'engagement dans le sens » (Salanski, 2001 : 150), c'est-à-dire par l'établissement du **rapport** entre entités théoriques et empiriques et leur **contingence**. Ainsi l'opérateur de cohérence prendrait en charge les liens/mécanismes des différentes configurations évoquées ou possibles d'un énoncé. Plaçons-nous enfin à illustrer le concept de croyance, par qui l'on doit finalement le parcours d'un énoncé à partir des résidus de croyances.

La philosophie politique et la gouvernance organisationnelle

Il est a rappelé que les préconcepts soient « la source principale des **croyances** » de toute **société**, source que l'on trouve en Dieu ou dans « la raison humaine », c'est-à-dire dans l'opinion commune (Ehrenberg, 2005). De part son caractère public, cette dernière peut être circonscrite dans un espace donné tout en revendiquant l'influence qui est la sienne dans d'autres espaces, et ce à la différence du message divin de part sa verticalité contrecarrant l'horizontalité de la raison humaine (comme les dix commandements). Prenons l'exemple de résidus de croyances traduisant l'opinion des européens, sur l'atrocité des deux guerres mondiales. En effet, ces résidus articulent à la fois le sens spatial, le sens temporel et le sens en profondeur de la façon de gouverner ces états et même d'autres états du monde développé : en ceci qu'on ne peut pas penser le gouvernement, voire la gouvernance dans ces états, sans égard à la formulation explicite et implicite des règles faisant écho aux *impératifs de la philosophie*

politique moderne. Ces règles sont en théorie sources de toutes actions gouvernementales, et revêtent désormais une valeur universelle en ce qui a trait à leur aspect juridique.

Comparativement à l'étage supérieur, relatif à la philosophie politique des anciens (médiévaux), ces règles qui endossent l'habille de lois divins mettent tout «gouvernement au service de la religion » (Strauss, 1992). Mais une telle loi aurait une portée relative, à l'instar de Fârâbî (*Ibid.*) dans la mesure où sa constance exprime l'idée qu'elle soit « seulement un substitut du gouvernement d'un gouvernant parfait qui gouverne sans lois écrites et qui change ses ordonnances en relation avec les changements de temps comme il le juge convenable ». Le gouvernement convenable est celui où règne une « intelligence vivante », qui accorderait « une attention appropriée au temps et au lieu ainsi qu'à ce qui est bon pour chaque individu ». Il en va ainsi du *commandement* au sens de «la manière» dont « un homme guide d'autres hommes » (*Ibid.*), comme c'est le cas du « gouvernement de la famille » ou d'un commandement général, c'est-à-dire *le nomos*, d'ordre politique, par lequel il est possible de faire abstraction aux universaux de sens. Cette abstraction est donc une version épurée du gouvernement de gouvernants, que d'autres plus tard (Foucault) nommeront « la conduite des conduites » des hommes, laquelle précède les actes concrets et fait autorité sur les sujets. Elle permet de saisir l'impersonnel dans le personnel en accordant la « priorité d'une règle sur l'activité qu'elle gouverne » (Descombes, 1996 : 333), et égalise cette règle à sa signification langagière, vue comme support de sens de toute théorie de l'énoncé. Ainsi, l'énoncé qui s'apparente à cette idéalité trouve son fondement dans le *nomos* : *Il s'agit de concepts fondamentaux, lesquels sous-entendent une forme d'ordre qui est présupposé pour qu'une expression, à l'instar de 'gouvernance de l'organisation en réseau' existe. Ce qui rend possible l'examen scientifique de la locution. Cet examen vise alors la cohérence de l'énoncé par la succession de phénomènes entre lesquels la forme substantivée de l'expression établit une relation intelligible.*

La trajectoire conceptuelle de la forme substantivée de l'énoncé

Pour comprendre cet énoncé, il faudra distinguer deux significations fondamentales de cette expression. Une signification qui relève du langage partagé, facilement accessible à partir des conventions sociales partagées, et une signification cachée nécessitant un savoir ésotérique, à la foi scientifique et philosophique.

Le premier sens

Si l'on garde de l'expression « gouvernance de l'organisation en réseau », celle de « la gouvernance de... », le substantif 'gouvernance' paraît être la préfiguration d'une forme d'organisation vue comme une unité signifiante du langage; il est l'entité linguistique appartenant à celle plus largement désignée par l'organisation. Prise dans ce sens, cette composition lexicale met en scène l'étude de l'organisation sous l'angle d'attaque méthodique et épistémologique qui serait la gouvernance. Et compte tenu de l'intérêt que l'on accorde à une forme particulière d'organisation, désignée ici par le terme : *réseau*, la gouvernance serait, alors, à même d'en fournir le caractère intelligible. Ainsi, l'organisation (en réseau) nécessite une gouvernance sans laquelle, elle ne serait être qualifiée de la sorte. Et c'est uniquement une et une seule des attributs de l'organisation qui méritent d'être postulé en l'associant au substantif de la gouvernance, à savoir le réseau. L'on comprend dès lors que « la gouvernance de l'organisation en réseau » est une organisation au sens où l'on parle d'une fin organisationnelle, et donc d'une action organisée, permettant à l'organisation de s'organiser. En ceci, l'organisation est l'espace (la forme) à la fois de l'ordonnement (au sens de prescription) et du déploiement (au sens de l'extension et de l'ouverture) de l'action organisée en gouvernance par rapport aux entités méta, lesquelles ne seraient être que des organisations. Ainsi prise dans ce sens, la locution « gouvernance de l'organisation en réseau » met à l'évidence

le fait que la notion de gouvernance donne sens à la dynamique organisationnelle. Elle permet de prescrire et de décrire l'action organisée.

Le deuxième sens

L'expression : « gouvernance de l'organisation en réseau » peut signifier aussi, au substantif de gouvernance

la qualité d'une entité linguistique propre, c'est-à-dire une entité indépendante à l'égard d'une acception particulière de l'organisation (en réseau) tout en maintenant sa dépendance vis-à-vis d'une ou des méta-organisation(s). Cette indépendance exprime l'idée qu'une telle entité possède des propriétés faisant état de son découplage par rapport à l'organisation (centrale à l'analyse) tout en établissant un rapport naturel avec elle. Ce rapport est de nature disciplinaire : la gouvernance de..., c'est-à-dire que l'entité abstraite et englobante, qui est la gouvernance, trouve ici un terrain de régionalisation, de particularisation, de territorialisation et donc de spécialisation à travers l'organisation (en réseau ici), sans renier pour autant les propriétés de couplages qu'elle avait ou a (historiquement) et/ou (anthropologiquement) avec les méta-organisations. Ces couplages peuvent être des résidus de croyances implicites, celles que Strauss (1992) assimile aux opinions historicistes. Il y a donc cette signification première ou originelle de la gouvernance dans sa singularité anthropologique, et il y a aussi cette pluralité de significations dont veut rendre compte la confrontation du caractère disciplinaire de la notion, et dont l'émanation est historiciste. Ainsi le sens de la locution s'inverse par rapport à celui décrit ci-dessus, à savoir que l'organisation donne sens à la notion de gouvernance en rendant celle-ci plus particulière à défaut d'être générale : cette particularité s'apprécie aux regards des « croyances implicites » à caractère historiciste d'une société et aux regards de la perspective conceptuelle de la notion d'organisation (en réseau).

La nécessité d'articuler ces sens

En référence aux deux sens de l'expression évoquée, il est nécessaire de tenir compte des principes de l'espace/temps, de dépendance/indépendance et du tiers inclus/exclus des deux termes. Ces principes peuvent être articulés d'une manière conjonctive ou disjonctive. Par exemple, le résidu de croyances à caractère historiciste est intelligible par rapport au sens attaché à l'espace sans l'être pour autant, pour le sens attaché au temps. Il repose sur le principe du tiers exclus en vidant l'individu de sa subjectivité. En même temps, il participe à la particularisation au même titre qu'à la généralisation du terme de gouvernance aussi bien dans le terrain organisationnel (empirique) que dans la perspective conceptuelle (théorique). Il en découle qu'une entité organisation en réseau ferait référence à deux conceptions de la gouvernance; l'une intra, l'autre extra. La gouvernance *intra* renvoie au cas de figure permettant *fondamentalement*, de rendre l'organisation (centrale) intelligible, au sens à la fois temporel et spatial, et donc anthropologique. La gouvernance *extra*, quant à elle, fait référence à une ou des entité(s) méta-organisation(s), sans lesquelles il est impossible de donner sens à l'acception *intra* de la gouvernance. Celle-ci est vue alors comme le trait d'union possible faisant sens aux termes d'organisations nécessaires à la compréhension et à l'analyse. Ainsi la référence à la gouvernance *extra* s'apprécie doublement en convoquant son usage (verbal) à la voie active vis-à-vis de l'organisation centrale, et son usage à la voie passive vis-à-vis des méta-organisations. Ce double usage, nous le voyons bien, est au antipode des verbes d'action qui se situeraient au même niveau logique : il renvoie vers l'asymétrie des sujets institutionnels. Ainsi, la gouvernance *extra* exprime l'idée que les méta-organisations gouvernent l'organisation d'une manière active, hétérogène, explicite voire implicite. Elle renferme en elle les universaux de sens.

Le nominal et le verbal des deux termes : gouvernance et organisation en réseau

Il est évident que le dédoublement de la signification de l'expression « gouvernance de l'organisation en réseau » est perceptible à l'étage central. Celle-ci donne le ton pour convoquer

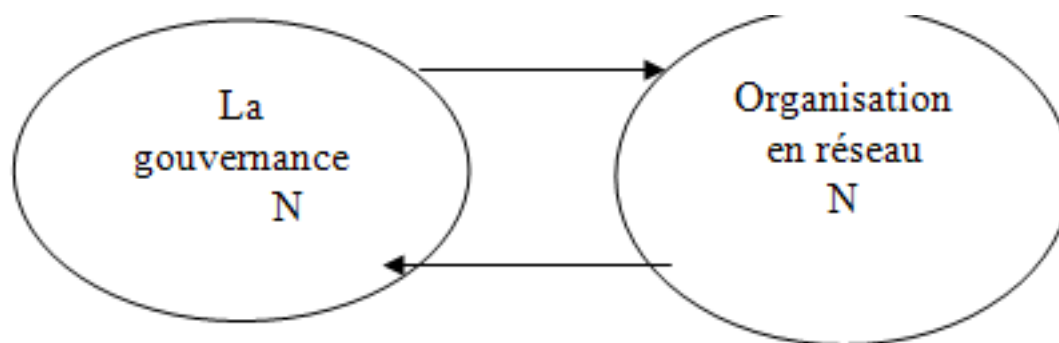
chacun des deux termes indépendamment de l'autre. Ce ton préalable fait de leur connexion gage de leur intelligibilité réciproque tirant sa substance de la dissymétrie de leur composition à l'échelle intra et à l'échelle extra. Ainsi au niveau intra organisationnel, l'organisation en tant qu'elle est organisation s'organise par une gouvernance au sens actif du terme. Réciproquement, la gouvernance de ..., ne peut s'exercer indépendamment d'une organisation ; elle a besoin d'une organisation qui saurait la rendre opératoire. Au niveau extra (inter-organisationnel), la gouvernance exprime, par la voix active du verbe Gouverner, la prétention d'exercer un mode de gouvernement dans l'organisation, faisant ainsi une connexion avec les méta-organisations. Vue d'ici, elle apparaît indépendante tout en maintenant sa dépendance avec les termes d'organisations. Indépendante, car elle s'exprime comme entité active et agissante vis-à-vis de l'organisation ; dépendante, car elle se nourrit bien des méta-organisations sans lesquelles elle ne peut y avoir, d'aucune manière, une raison d'agir dans l'organisation. Ainsi le caractère dépendant de la gouvernance dans les échelles intra et extra organisationnelles sous-entend la nécessité pour elle de faire corps avec l'organisation et donc avec les méta-organisations retenues dans l'analyse. Aussi, ce caractère dépendant de la gouvernance exprime l'usage (verbal) de la gouvernance à la voie passive. Cette passivité de la gouvernance par le fait d'être gouverné par le déploiement organisationnel, véhicule ainsi le côté explicite et tangible de la gouvernance. En même temps, véhicule-t-il l'autre côté implicite, caché, dans lequel est dissimulé les autres significations de la gouvernance extra, lesquelles sont rendues possibles par des méta-organisations. ***On se trouve alors dans une boucle récursive liant l'organisation à la gouvernance.*** Cette boucle exprime bien « un renversement au plan grammatical », lequel « porterait la trace d'un renversement de même ampleur sur le plan philosophique » (Ricœur, 2004 : 35). *Elle se doit donc d'emprunter l'itinéraire de tous les cas possible de configurations liées à l'usage (verbale) de la voie active/passive des deux termes dans le parcours organisationnel.* C'est dans l'épaisseur des configurations multiples évoquées précédemment, qu'il est question de référer les entités afférentes à la gouvernance et à l'organisation en réseau, c'est-à-dire en rapport avec leurs objets respectifs s'agissant outre verbaux des ceux du monde réel et/ou du monde idéal. De là, l'éclairage philosophique prend son terme et passe le flambeau, sans pour autant se perdre de vue, à l'éclairage des deux mondes réels et idéals. Justement, ils sont la condition additive pour qu'on puisse parler amplement du concept de récursivité que l'on a introduit méthodiquement dans la composition lexicale des deux termes. Ainsi pour qu'il y ait *récursivité*, il faudra réinterroger l'opérateur de cohérence, désormais apte à parcourir les mondes linguistiques et extralinguistiques.

L'opérateur de cohérence et la récursivité téléologique des deux termes de l'énoncé

Au vu de ce qui précède, l'opérateur de cohérence doit tenir compte des dispositifs liés à la récursivité, en participant à sa dynamique. Il s'agit donc d'opérer un saut qualitatif en empruntant les multiplicités de références, de disciplines, d'embrasser l'idée de sens et de ses écarts (Ricœur, 2004), que permette de mettre en scène l'idée de paradoxe (Jebbour, 2004), et de respecter la consigne consistant dans la vérité d'une proposition scientifique tenant compte de plusieurs niveaux logiques. C'est dire qu'il doit tenir compte de la dynamique récursive des deux termes par rapport à leurs objets/phénomènes. Encore faut-il qu'il repose sur les contextes en maintenant des relations bivalentes! Celles-ci tiennent leurs arguments logiques en se rapportant, pelles mêles, à la conjonction et à la disjonction vues comme arguments significatifs de synthèse. C'est au travers de ces derniers qu'il est possible d'apprécier à sa juste mesure *la récursivité téléologique*. En effet, la conjonction peut faire appel à l'implication univoque, voire biunivoque, à travers des échelons composites au sein de la récursivité automatique. En même temps, la disjonction peut rendre compte des liens implicites entre divers niveaux logique. Ainsi l'implicite conjonctif se marie aisément avec l'explicite disjonctif. Un tel mariage en dit à propos de la structure de composition des opérateurs logiques. Il ne s'agit pas seulement d'articuler les éléments d'une structure *intra* relativement à la récursivité automatique, mais de combiner également les éléments qui appartiennent aux divers niveaux logiques, relativement à la structure *extra* dans le parcours de l'énoncé.

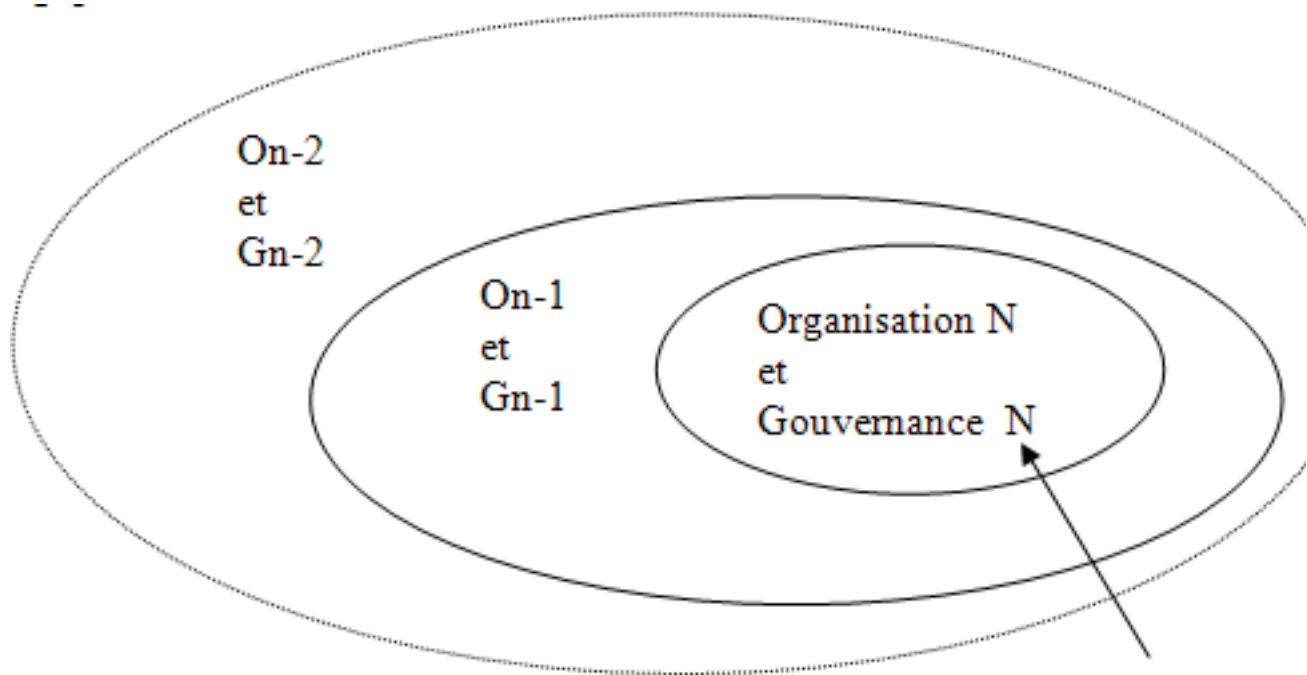
Dès lors la multiplicité de connexions est sous-jacente à la composition des deux termes, dont la référence se doit de traverser le monde linguistique et extralinguistique pour atteindre une ou des vérités élémentaires relativement à l'énoncé *gouvernance de l'organisation en réseau*. Limitons-nous au cas de trois entités organisationnelles et les connexions qu'elles établissent entre elles, à travers une pluralité de gouvernance. Une unité centrale d'analyse peut être vue analytiquement au sens de la récursivité automatique (en lien avec le monde linguistique).

- l'organisation nécessite une gouvernance sans laquelle ne peut s'organiser (la récursivité automatique) :



- l'organisation nécessite des gouvernances sans lesquelles, elle ne peut s'organiser : ces gouvernances extra s'influencent avec la gouvernance intra N suivant les configurations explicites et implicites des méta-organisations : à chaque niveau d'enchevêtrement se déploie à la fois l'usage à la voie active par rapport à l'usage à la voie passive rendue possible par les liens des couples (voir ci-dessous) : (Gn, On); (Gn-1, On-1); (Gn-2, On-2); etc. C'est à chaque étage que l'usage à la voie active du terme gouvernance (par rapport à l'organisation méta) articule l'usage à la voie passive dont la manifestation est effective dans l'organisation paraissant schématiquement inférieure. Mais on peut douter aussi de cette affirmation lorsque l'on prend en compte les configurations multiples des principes théoriques par confrontation aux données empiriques auxquels les deux termes se rapportent. L'appréciation qualitative et quantitative d'une organisation en réseau à l'égard des gouvernances auxquelles elle est confrontée, demande à être précisée aux travers des notions d'espace/temps que permette de mettre en scène l'itinéraire des trois mondes soulignés précédemment. Cet itinéraire dit à propos du couple (organisation N, Gouvernance N) que la gouvernance à cette échelle met en exergue la dimension anthropologique. De cette façon il est possible de penser conjointement la socialité (Pesqueux, 2000) et la gouvernance. Ainsi parler de ces deux dernières, c'est vouloir ancrer la notion gouvernance, à la fois dans la structure organisationnelle et chez les acteurs. Et du coup, ces deux composantes organisationnelles s'emparent de la gouvernance pour en faire respectivement, à la fois **une structure de gouvernance** et de faire de l'acteur un **gouvernant/gouverné**. Cette distribution de la gouvernance dans l'organisation N (de référence) rend compte aussi bien de l'aspect formel que de l'aspect informel de la gouvernance *intra* par rapport à la gouvernance *extra*. On ne dira jamais assez que ces dernières incarnent d'une certaines façons les entités co-agissantes, vues plus haut, faisant de la gouvernance une thématique apparemment distributive de raisons d'état, de raisons économiques et de raisons de sociétés dans le parcours organisationnel, vu dans ses ramifications multiples. Ainsi cette distribution de la gouvernance organisationnelle élève le sens de la récursivité téléologique dans le parcours des entités méta système de gouvernance N, encore faut-il préciser qu'en allant vers N-2, et au-delà, la gouvernance et l'organisation afférente embrassent des significations générales; celles-ci n'auraient pas d'assises spatiales ni temporelles apparentes quoi qu'elles ressortissent d'un particularisme concret. **Elles acquièrent ainsi une dimension**

universelle, dont l'appréciation ne peut se faire en dehors de l'histoire. Il faut donc chercher le parcours des couple (Gn, On) dans ses particularités anthropologiques.



L'entité qui intéresse une recherche académ

L'entité qui intéresse une recherche académique

Conclusion

Cette distribution schématique de la gouvernance organisationnelle permet de voir plus claire l'enchevêtrement de gouvernances et des modes d'organisations. Comment faire alors pour étudier la gouvernance d'une organisation tenant compte de cet enchevêtrement? Fallait-il donner l'accent aux considérations historiques et/ou anthropologiques de la connexion nominale des deux termes par rapport à leur objet/phénomène? La théorie de l'énoncé permet-elle de s'ériger comme méthodologie de recherche à cet égard? C'est à l'ensemble de ces questions que nous avons essayé d'apporter une contribution modeste. Nous avons donc explicité la théorie de l'énoncé à travers deux traditions philosophiques, à savoir la philosophie analytique de l'action et la phénoménologie herméneutique. Cette explicitation nous l'avons placé au niveau de la thématique de la gouvernance organisationnelle afin d'accéder à une multitude de réalité, constitutives entre outre de structures symbolique et du langage de l'objet. Nous avons découvert ensuite que l'énoncé type de cette thématique synthétise les deux traditions philosophiques en une philosophie politique moderne apte à défricher le terrain de l'investigation scientifique. Mais il nous aura fallu, avant d'y parvenir, de comparer cette philosophie moderne à la philosophie politique des anciens, pour en venir à l'idée que les verticalités et les horizontalités institutionnelles, les systèmes conventionnels et les activités concrètes auxquels se rapportent donnent sens à la dynamique du système de gouvernance organisationnel. Cette dynamique à été apprécié au départ dans le sens de la récursivité automatique, pour ensuite, passer au stade de la récursivité téléologique. Se sont les pseudo-opérateurs de références et de différences qui ont servi au parcours des entités méta système d'action. Ils permettent, sous couvert de cohérence, de générer les valeurs de vérités de

l'énoncé *protocolaire* dans le jeu d'ouverture du sens. Ainsi les pôles d'attractions de sens, vus ici et ailleurs (Jebbour, 2006) anticipe la prélude d'une théorie moderne de la gouvernance organisationnelle.

Benaissa Jebbour est à LIPSOR, CNAM de Paris.

Bibliographie

- Auroux, Sylvain, 1990, *Les notions philosophiques*, Puf, Paris.
- Bégout, Bruce, 2006, « L'héritier hérétique Ricœur et la phénoménologie », *Esprit*, Mars-Avril.
- Descombes, Vincent, 1988, « La confusion des langues », *Enquêtes*, n° 6.
- Descombes, Vincent, 1996, *Les institutions du sens*, Minuit, Paris.
- Descombes, Vincent, 2006, « La conquête de l'autonomie », *Sciences humaines*, n° 175, octobre.
- Descombes, Vincent, « La philosophie de la représentation », site : institutnicod.org.
- Donzelot, Michel, 2005, « Foucault et l'intelligence du libéralisme », *Esprit*, novembre.
- Ehrenberg, Alain, 2005, « Agir de soi-même », *Esprit*, juillet.
- Engel, Pascal, 2003, « Qu'est ce que la vérité? », *Sciences et Avenir*, hors-série, n° 133, janvier.
- Engel, Pascal, 2003, « Le contenu de la perception est-il conceptuel » dans J. Bouveresse et J.J. Rosat, (dir.), *Philosophie de la perception, phénoménologie, grammaire et sciences cognitives*, Odile Jacob, Paris.
- Guitton, Jean, 1957, *Apprendre à vivre et à penser*, Fayard, Paris.
- Jebbour, Benaissa, 2004, « Penser la modélisation interdisciplinaire en termes de processus analogiques, logiques et empiriques », *Revue européenne du systémique*, vol. 4, n° 2, décembre, site : res-systemica.org.
- Jebbour, Benaissa, 2006, « Penser la gouvernance des organisations en réseau, le mensuel de l'université », mars, site : lemensuel.net.
- Karsentini, Bruno, 2005, « du sujet en philosophie sociale », *Esprit*, juillet.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine, 1993, « Emile Benveniste et la théorisation », dans Daniel Bougnoux, 1993, *Larousse*, Paris.
- Leclerc, Gérard, 2005, « La crédibilité de l'énoncé scientifique contemporain », *Esprit*, mars-avril.
- Pesqueux, Yvon, 2000, *Le gouvernement de l'entreprise comme idéologie*, Ellipses, Paris.
- Ricœur, Paul, 1957, « Le paradoxe politique », *Esprit*, n° 250, mai.
- Ricœur, Paul, 1969, *Le conflit des interprétations*, Seuil, Paris.
- Ricœur, Paul, 1983, *Temps et récits 1*, Seuil, Paris.
- Ricœur, Paul, 1986, *Du texte à l'action*, Seuil, Paris.
- Ricœur, Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Seuil, Paris.
- Ricœur, Paul, 2004, *Parcours de la reconnaissance*, trois études, Stock, Paris.
- Salanski, J.M., 2001, *Sens et philosophie de sens*, (éd.) Désclée de Brouwer, Paris.

Strauss, Léo, 1992, *Qu'est ce que la philosophie politique*, (trad., Olivier Sedeyn), Puf, Paris.